

Informations de base	
2020/2645(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: ajout des Bahamas, de la Barbade, du Botswana, du Cambodge, du Ghana, de la Jamaïque, de Maurice, de la Mongolie, du Myanmar/de la Birmanie, du Nicaragua, du Panama et du Zimbabwe dans le tableau de l'annexe et la suppression de la Bosnie-Herzégovine, de l'Éthiopie, du Guyana, du Laos, de Sri Lanka et de la Tunisie dudit tableau Complétant 2013/0025(COD) Subject 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux Zone géographique Bahamas Barbade Bosnie-Herzégovine Botswana Cambodge Ghana Guyane Jamaïque Laos Maurice Mongolie Myanmar Nicaragua Panama Sri Lanka Tunisie Zimbabwe Éthiopie	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2645(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Supplementing 2013/0025(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	CJ12/9/02921